



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission « **Emploi, Qualification et Revenus du Travail** » du 9 novembre 2022

SYNTHÈSE

La commission « **Emploi, Qualification et Revenus du Travail** » du 9 novembre 2022 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission débute par un point d'information sur **l'implémentation et l'utilisation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020** (PCS 2020). Cette actualisation de la nomenclature applique les principales recommandations du groupe de travail du Cnis, avec des catégorisations complémentaires, un protocole de codage rénové et un site internet dédié. Pour l'instant, la nouvelle PCS est mise en œuvre progressivement et l'enquête Emploi en continu ainsi que le tronc commun des enquêtes ménages l'ont déjà intégrée. Les enquêtes à maîtrise d'œuvre Insee ont vocation à basculer en PCS 2020 au fur et à mesure de leur intégration dans la nouvelle filière de développement des enquêtes. Pour le recensement de la population, la date de passage envisagée est 2024 ; cela génère un gain de place dans le bulletin individuel recto-verso qui offre l'opportunité d'ajouter de nouvelles questions à partir de 2025. Sur le plan opérationnel, la PCS 2020 introduit des classes d'emploi qui rendent compte des inégalités de durée et d'organisation du travail. Le site internet dédié contient l'histoire et les innovations récentes de la nomenclature, ainsi qu'une articulation avec les autres nomenclatures relatives aux métiers ou aux familles professionnelles.

Le second point d'information porte sur **la révision des estimations d'emploi**, sources de référence pour mesurer l'emploi en évolution ou à un niveau détaillé. Une révision notable des estimations trimestrielles d'emploi (ETE) a eu lieu en juin 2022, avec plusieurs changements méthodologiques, notamment la prise en compte des alternants (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Les estimations annuelles d'emploi (EAE) ont également été révisées. Cela permet de rebaser ces dernières sur le niveau détaillé fin 2018 et de corriger des remords dans les évolutions passées. La « base 2018 » est obtenue par une exploitation de la « base Tous salariés » de l'Insee. Globalement, le rebasage augmente la série en niveau de 160 000 emplois, sans effet sectoriel notable. De plus, grâce à cette rénovation, les EAE distinguent les employeurs du public et du privé.

Le dernier point d'information présenté est la **révision de la nomenclature des activités française (NAF)**. Déclinée de l'International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC), dans laquelle est emboîtée la Nace au niveau européen, la NAF doit permettre des comparaisons internationales, ce qui implique une coordination étroite des révisions des nomenclatures. La nouvelle structure de l'ISIC a été adoptée en mars 2022, celle de la Nace en mai 2022. Le processus de révision de la NAF a pris le relais. Une large consultation est menée via le site du Cnis fin 2022. Un groupe de travail du Cnis est chargé de proposer des sous-classes propres à la NAF lorsque c'est nécessaire pour prendre en compte les spécificités françaises. L'objectif est de proposer une nouvelle NAF complète pour avis du bureau du Cnis en octobre 2023, avant adoption par l'Insee. L'entrée en vigueur des nouvelles nomenclatures d'activités est prévue pour 2025.

La commission a ensuite examiné **l'analyse des liens entre parcours professionnels et santé**.

Une première intervention de **la Dares et de l'Insee** a présenté un **panorama des sources et des exploitations**. Les données d'enquêtes permettent de faire le lien entre parcours professionnel et santé à la fois de façon longitudinale et transversale. La première méthode mesure de façon répétée la diversité des situations de travail et l'évolution de l'état de santé. La seconde mesure les liens entre conditions de travail et d'emploi et état de santé déclaré, risques d'accidents du travail... Ces liens se déclinent selon les caractéristiques socio-démographiques. Cependant les tailles d'échantillons sont insuffisantes pour étudier diverses maladies et les enquêtes se concentrent sur un seul type de maladie. Ainsi, l'enquête en panel Tracov, mise en place pour réaliser un suivi de la crise sanitaire, évalue l'évolution des conditions de travail et des risques psycho-sociaux. Les enquêtes de surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), collectées par des

médecins du travail, décrivent l'ensemble des expositions liées au poste de travail. Les sources relatives aux chiffres du chômage, aux demandeurs d'emploi en fin de mois, aux formations professionnelles, aux contrats en alternance permettent d'identifier les personnes reconnues handicapées. Pour compléter l'ensemble de ces sources, le système national des données de santé (SNDS) est un vaste entrepôt de données médico-administratives, exhaustif et panélisable avec un recul de 20 ans sur les consommations de soins de ville remboursées par l'Assurance maladie et les séjours à l'hôpital. L'appariement du SNDS avec l'échantillon démographique permanent (EDP) institue l'EDP-santé qui combine richesse des variables, grande taille d'échantillon et profondeur historique. Enfin, les interrelations entre santé et parcours professionnels sont un domaine de recherche riche, avec des cohortes épidémiologiques et des registres de maladie.

L'Insee a également présenté une étude sur l'**effet des conditions de travail sur la santé et le recours aux soins**. Cette étude vise à comprendre pourquoi plusieurs travaux constatent une baisse des maladies professionnelles et accidents de travail concomitante avec une augmentation des expositions physiques et psychosociales depuis 30 ans en Europe. Les travaux habituels se heurtent à des limites méthodologiques importantes. La première est le biais du travailleur sain : les travailleurs en bonne santé sont davantage susceptibles d'être employés et donc d'être soumis à de mauvaises conditions de travail. Cette étude exploite les enquêtes Conditions de travail et Risques psychosociaux. Les données ont été appariées avec celles de l'assurance maladie pour observer les variations du recours aux soins et des absences pour maladie en fonction des conditions de travail pendant la période 2012-2016. Les conclusions de cette étude mettent en avant un fort lien entre expositions professionnelles, problèmes de santé et recours aux soins.

L'Insee a décrit l'**apport potentiel de la déclaration sociale nominative (DSN) et de l'enquête Emploi** pour faire le lien entre santé et trajectoires d'emploi. L'utilisation de la dimension panel de l'enquête Emploi en continu (EEC) permet de suivre les transitions trimestrielles ou annuelles sur le marché du travail et offre notamment la possibilité de croiser l'état de santé et les limitations physiques, deux variables très corrélées entre elles mais qui sont liées à des trajectoires très différentes. La DSN collecte des informations sur les déclarations d'arrêts-maladie. Cela permet, par exemple, de calculer la probabilité d'être en contrat à durée indéterminée en 2022 selon la durée des congés-maladie en 2018. Toutefois, avant d'aller plus loin, des questions relatives à la qualité de la déclaration, notamment des dates de fin de congés-maladie, doivent être instruites. A terme, la DSN possède un potentiel intéressant pour enrichir les bases Tous salariés et analyser le lien entre santé et trajectoire dans l'emploi.

Julie Rochut, membre du programme de recherche « Etude Longitudinale sur le Vieillessement et les Inégalités Sociales », souligne les difficultés méthodologiques : il est difficile de mesurer la santé, mais aussi d'appréhender le parcours professionnel. Le programme cherche à comprendre la manière dont les parcours professionnels, résidentiels et familiaux peuvent influencer les inégalités sociales de santé au cours du vieillissement. Sur un autre volet de la recherche, les liens entre la pénibilité au cours de la carrière et la fin de carrière sont étudiés, en utilisant les données de la cohorte Constances. Le programme étudie les effets de l'autonomie et de l'intensité. Pour prolonger les avancées, Julie Rochut propose d'apparier systématiquement les données d'enquêtes avec des données administratives et de faciliter l'accès des chercheurs aux données de santé.

Les débats soulignent la difficulté de définir la causalité pour certaines maladies qui ont une latence très longue. Plus globalement, la difficulté de conjuguer profondeur temporelle et taille importante de l'échantillon reste une limite importante. Sans un panel de longue durée, il n'est pas possible de constater l'évolution des variables sur une carrière, et sans un large échantillon, le lien avec de nombreuses maladies (heureusement plutôt rares) ne pourra pas être étudié.

À l'issue des débats, **un avis a été produit par la commission**. Elle salue les efforts pour construire des sources nouvelles sur le sujet. Elle constate que le service statistique public n'a pas, à lui seul, la mission et les capacités de réaliser et d'exploiter tous les dispositifs d'observation nécessaires. Elle encourage la mise en place d'une stratégie concertée pour coordonner les productions du SSP et celle de la recherche épidémiologique. Enfin, elle encourage le service statistique public à poursuivre ses efforts pour faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données qu'il produit.

La commission se termine par une présentation de **la démarche du prochain programme de moyen terme (2024-2028) du Cnis**. Le calendrier prévu des différentes étapes qui rythmeront celui-ci est exposé. Le moyen terme sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière de janvier 2024.